



Ligue Occitanie Rugby

Note 3 : INFORMATION

le 22 juillet 2022

ORGANISATION des COMPETITIONS REGIONALES U16 et U19

Saison 2022/2023

La présente note a pour objet de présenter la mise en place de la saison 2022/2023 et l'articulation des différents niveaux des compétitions jeunes masculines.

La compétition a été établie en fonction :

- Des retours des clubs lors de rencontres sur le « Rugby des ados ».
- Des mesures décidées par la FFR concernant les obligations sportives des équipes fédérales afin de relancer les collectifs M16 et M19 en nom propre par le jeu à X.
Les dernières enquêtes réalisées auprès des joueurs M16 et M19 montrent que l'une de leurs toutes premières motivations est de jouer avec leurs copains. Il est donc primordial de favoriser les collectifs en nom propre au sein des clubs. Or, si une grande majorité de clubs veulent jouer à XV dans ces catégories, peu en ont les moyens. Nous avons donc donné la possibilité, dès la saison prochaine, aux équipes engagées en Fédérales 1, 2 et 3 d'engager des équipes M16 et M19 en nom propre sur du jeu à X pour satisfaire à leurs obligations sportives - **Voir article 350 des Règlements Généraux FFR.**
- Des dispositions spécifiques appliquées aux compétitions M16 et M19 organisées par la Ligue Occitanie.

Cette organisation a été validée par le Comité Directeur de La Ligue Occitanie du 17 juin 2022 et présentée à l'Assemblée Générale de Bagnères de Bigorre.

A – Fonctionnement général

La saison sera organisée en trois phases :

- Une phase de positionnement
- Une phase qualificative incluant la compétition interdépartementale des sélections et finales des Terroirs
- Une phase finale Championnat + coupe Occitanie

1) Phase de positionnement : cette phase se déroulera durant tout le mois de septembre.

Durant cette période les clubs auront la possibilité de mener avec les Comités Départementaux et leurs cadres techniques toutes actions nécessaires pour déterminer le niveau de leurs équipes et ainsi de les inscrire au niveau le plus approprié.

Actions qui pourront être menées : stages, organisation de rencontres d'évaluation, rencontres sous forme de plateaux ou triangulaires, matchs amicaux etc...



A l'issue de cette phase : les équipes pourront déterminer le niveau dans lequel elles pourront évoluer pour la suite de la saison (phase qualificative).

Les équipes devront s'inscrire dans le niveau souhaité, immédiatement à l'issue de cette phase.

Les équipes connaissant leur niveau pour la saison prochaine peuvent d'ores et déjà nous adresser leurs inscriptions.

Fiches d'inscription (en pièces jointes) à adresser uniquement à jeunes@occitanie-ffr.fr

DATE BUTOIR ENGAGEMENTS : 25 septembre 2022

A l'issue de la réception des inscriptions des équipes, la Commission des Epreuves Jeunes procédera à constitution des poules et du règlement sportif.

Les équipes M16 et M19 d'un club (où rassemblement) engagées dans un même niveau seront jumelées.

Pour rappel, deux équipes d'un même club ne peuvent pas évoluer dans la même compétition.

2) Phase qualificative : elle débutera le 8 octobre 2022 et se déroulera sur deux niveaux.

COMPETITION REGIONAL 1 :

- cette compétition se déroulera exclusivement à XV avec une application stricte des Règlements FFR et du Règlement Sportif de la Ligue Occitanie

- Organisation en poule de 8 (14 matchs sur cette phase) ce qui impose un nombre d'équipes multiple de 8 afin d'éviter des poules de 7 (12 matchs).

Pour répondre aux directives FFR (40% maximum des équipes en Ligue 1) c'est soit 32, soit 40 équipes qui seront retenues. Si le nombre est supérieur, seront retenues les 32 ou 40 équipes candidates les mieux classées de la saison 2021/2022 (le classement vous a été précédemment transmis – note 1 du 23 juin 2022).

COMPETITION REGIONALE 2/3 :

- Compétition moins dense et beaucoup plus souple en fonction des effectifs des équipes : organisation sur un calendrier de poule de 8 avec des poules de 7 ou de 8 (il y aura forcément des poules impaires) – soit donc 12 ou 14 matchs.

- Compétition à XV avec possibilité de jouer à X : les équipes pourront jouer à X ponctuellement (sous-effectif accidentel) ou régulièrement sur la saison (petit effectif chronique).

Dans ces cas de figure le résultat de la rencontre sera validé et non « match perdu par forfait » permettant ainsi aux équipes de jouer.

COMPETITION à 7 : à l'issue de la phase de détermination si suffisamment d'équipes candidates, il sera mis en place par la Commission du VII une compétition régulière à VII sur la saison sur les mêmes dates que les compétitions Régional 1 et 2.



Ligue Occitanie Rugby

3) Phase finale :

A l'issue de la phase qualificative, les équipes seront classées de 1 à fin dans un classement inter-poules, en application notamment des articles 340-1 et 343-2 des règlements généraux de la FFR.

Le classement établi permettra de déterminer :

- les équipes qui participeront aux phases finales pour l'attribution du titre de Champion Occitanie.
- les autres équipes participeront aux phases finales du Challenge Occitanie.

Ces phases finales seront ultérieurement définies en fonction du nombre des équipes inscrites par niveau de compétition.

B – Conditions d'accès aux Compétitions Régionales

RENOUVELLEMENT DES DISPOSITIONS ANTERIEURES

Compétition U19 :

Pour les compétitions Régionales U19 le nombre de joueurs *nés en 2004* figurant sur la feuille de match sera limité à 8 en compétition à XV et 5 en compétition à X.

DISPOSITIONS NOUVELLES - MISE EN PLACE POUR SAISON 2022/23

Qualifications spécifiques et limitatives :

Possibilité d'inscription sur la feuille de match des équipes participant aux Compétitions Régionales de la Ligue Occitanie, dans les catégories U16 et U19 d'un maximum de (licencié + double licence) :

TYPE DE CARTE DE QUALIFICATION	COMPETITION REGIONALE 1	COMPETITION REGIONAL 2/3
A - Joueurs titulaires d'une carte de qualification portant la mention : « <i>Autorisé en compétition :</i> . <i>Elite Gaudermen – Alamercery - Crabos</i> . <i>Espoirs Féd. 1 - Reichel/Espoirs - Reichel Espoirs Accession</i> »	3 joueurs * Dont 1 joueur au maximum présent sur le terrain aux postes de 1ère ligne.	2 joueurs * Dont 1 joueur au maximum présent sur le terrain aux postes de 1ère ligne.
B - Joueurs titulaires d'une carte de qualification portant la mention : « <i>Autorisé en compétition :</i> . <i>National U16 et National U18</i> »	4 joueurs * Dont 1 joueur au maximum présent sur le terrain aux postes de 1ère ligne.	3 joueurs * Dont 1 joueur au maximum présent sur le terrain aux postes de 1ère ligne.
* Non cumulables : le nombre total des joueurs visés aux chapitres A et B sera au plus égal à :	4	3



Ligue Occitanie Rugby

Participation aux phases finales :

1) Rappel des dispositions FFR – article 320-2 :

Pour être autorisé à participer à une rencontre de phase finale, un joueur ne doit pas avoir été inscrit sur plus de 15 feuilles de matchs en poule de 16, plus de 14 en poule de 15, etc. d'une équipe de niveau supérieur relevant de la même classe d'âge.

Dans l'hypothèse où une compétition comporte plusieurs phases qualificatives, le nombre cumulé de participations devra être additionné.

Pour l'application de cette limitation, la participation à une rencontre est définie comme l'entrée effective sur le terrain du joueur concerné, que ce soit en qualité de titulaire, de remplaçant temporaire ou de remplaçant définitif.

La hiérarchie sportive des compétitions est définie à l'article 315 des Règlements Généraux de la FFR.

2) **Concernant les compétitions U19 :** seront autorisés à participer à une rencontre des phases finales les joueurs 3^{ème} année qui n'auront pas participé à **plus de 8 matchs (cumulés)** dans des équipes de niveau supérieur auxquelles ils peuvent participer en licence descendante.

Rappel : tout joueur participant à une rencontre en méconnaissance des dispositions précédentes est considéré comme non qualifié au sens de l'article 230 du Titre II des Règlements Généraux de la F.F.R.

C – Autres informations

- **rassemblements :** les formulaires nécessaires pour les déclarations de rassemblements pour la saison 2022/2023 seront très prochainement transmis par la Commission en charge des dossiers.

Référent Rassemblements Ligue OCCITANIE : pour tout renseignement et déclaration de rassemblement

LLANTA Jean Louis 06.48.51.75.59 Mail : rassemblements@occitanie-FFR.FR

- **autorisation de pratiquer dans une seconde association – affiliations :**

Pour toutes questions se rapprocher de :

Annette BERBOUS tél. 06.15.67.24.50 Mail : a.berbous@occitanie-ffr.fr

- **Règlements Généraux :**

Rappel : les Règlements Généraux fixant le cadre réglementaire relatif à la gestion de la pratique du rugby en France pour la saison 2022/2023 sont disponibles sur le site Internet de la Fédération- [page FFR/publications officielles/règlements généraux.](#)

+++++